

8.2. Tarification des permis et certificats

La tarification des permis et certificats est établie selon le tableau suivant :

Type de permis et de travaux	Tarif
Permis de lotissement	
Permis de lotissement	75\$ par lot non résiduel créé
Permis de construction	
Nouveau bâtiment principal résidentiel	100\$ (+50\$ par logement supplémentaire)
Nouveau bâtiment principal non résidentiel (commercial, industriel, agricole, institutionnel, etc.)	150\$ (+5\$ pour chaque 10 m ² excédant 100m ²)
Agrandissement ou transformation d'un bâtiment principal résidentiel	50\$
Agrandissement ou transformation d'un bâtiment principal non résidentiel	75\$ (+5\$ par tranche de 10 m ² excédant 100 m ²)
Rénovation d'un bâtiment principal résidentiel	50\$
Rénovation d'un bâtiment principal non résidentiel	75\$
Nouveau bâtiment secondaire résidentiel	50\$
Nouveau bâtiment secondaire non résidentiel	75\$ (+5\$ par tranche de 10 m ² excédant 100 m ²)
Agrandissement ou transformation d'un bâtiment secondaire résidentiel	25\$
Agrandissement ou transformation d'un bâtiment secondaire non résidentiel	50\$
Rénovation d'un bâtiment secondaire résidentiel	25\$
Rénovation d'un bâtiment secondaire non résidentiel	50\$
Certificat d'autorisation	
Installation septique	50\$

Ouvrage de prélèvement des eaux de catégorie 3 ou système de géothermie	50\$
Installation de piscine	50\$
Installation de clôture ou de muret	25\$
Abattage d'arbre	25\$
Installation ou modification d'affiche, d'enseigne ou de panneaux-réclame	50\$
Travaux d'aménagement en bande de protection riveraine ou dans le littoral	25\$
Utilisation conjointe de source d'alimentation en eau potable	50\$
Construction ou agrandissement de bâtiment abritant des animaux, augmentation du nombre d'unités animales ou entreposage des fumiers.	100\$
Déplacement d'un bâtiment principal	100\$
Déplacement d'un bâtiment secondaire	50\$
Démolition d'un bâtiment principal exclu du Règlement relatif à la démolition d'immeubles	100\$
Démolition d'un bâtiment secondaire exclu du Règlement relatif à la démolition d'immeubles	50\$
Changement d'usage	50\$
Nouvelle utilisation du sol	25\$